

2/8 - DEMANDE ANNUELLE D'ALIMENTATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

- Loi 84-53 du 26 janvier 1984, et notamment son article 7-1,
- Décret n° 2004-878 du 26 août 2004,
- Décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions du CET,
- Circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative au CET,
- Délibération en date du déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités d'utilisation par les agents de la commune de.....

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

STATUT : titulaire non titulaire

GRADE :

EMPLOI (pour non titulaire) :

QUOTITE DE TRAVAIL : temps complet temps partiel (.....%)
 temps non complet /35èmes

DATE D'OUVERTURE DU COMPTE EPARGNE :

➤ **Demande** le versement sur mon compte-épargne temps de jours
dont :

- ✓ jours de congés annuels,
- ✓ jours de R.T.T,
- ✓ jours de repos compensateurs,

| | |
|--|--|
| <p>Fait à, le</p> <p>Signature de l'agent,</p> | <p>Décision de l'autorité territoriale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Motif en cas de refus :</p> <p>Fait à, le.....</p> <p>Signature de l'autorité territoriale,</p> |
|--|--|

N.B : demande à formuler avant le 1^{er} janvier de l'année N + 1